

Résumé du Président des recommandations des ministres africains du pétrole élaborées lors de la réunion sur les carburants plus propres qui s'est tenue du 29 au 30 novembre 2022 au siège du PNUE, à Nairobi, au Kenya.

Introduction

Les carburants plus propres sont une condition préalable à la réduction des émissions polluantes et climatiques des véhicules. Depuis 2002, le Partenariat pour des Carburants et des Véhicules Propres (PCFV) promeut l'essence sans plomb et les carburants à faible teneur en soufre simultanément à l'introduction de technologies plus strictes de contrôle des émissions des véhicules. Avec l'élimination réussie de l'essence plombée automobile dans le monde entier en 2021, l'accent est désormais mis sur la réduction de la teneur en soufre de l'essence et des carburants diesel à 50 parties par million (ppm) ou moins, et sur un minimum de normes d'émissions des véhicules EURO 4/IV dans le monde entier. Les partenaires du PCFV ont convenu en 2006 de soutenir le passage à des carburants à faible teneur en soufre (50 ppm ou moins).

En Afrique, des progrès considérables ont été réalisés en matière de réduction de la teneur en soufre des carburants et des progrès limités en matière d'adoption de véhicules plus propres. Au niveau sous-régional, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté une essence et des carburants diesel à faible teneur en soufre harmonisés au niveau régional, ainsi qu'une norme EURO 4/IV équivalente pour les émissions des véhicules. La sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) a adopté une décision ministérielle pour le diesel à faible teneur en soufre qui doit être mis en œuvre d'ici 2022.

Malgré l'adoption de ces normes harmonisées au niveau sous-régional, seuls vingt (20) des cinquante-quatre (54) pays africains - Maroc, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Djibouti, Ghana, Bénin, Cap-Vert, Maurice, Malawi, Mozambique, Zimbabwe, Namibie, Seychelles, Botswana, Eswatini, Lesotho, Zambie - ont atteint un niveau de 50 ppm ou moins pour le carburant diesel et, dans certains cas, pour l'essence. En outre, seuls deux pays, le Maroc et le Rwanda, ont mis en œuvre les normes d'émission des véhicules Euro 4/IV. Plusieurs pays sont toutefois passés à des niveaux intermédiaires de soufre dans les carburants à mesure qu'ils progressent vers des carburants à 50 ppm de soufre.

Une réunion de haut niveau des ministres africains du pétrole s'est tenue pendant deux jours au siège du PNUE à Nairobi, au Kenya, les 29 et 30 novembre 2022. L'objectif de la réunion de haut niveau était de partager les expériences, de discuter des défis et d'identifier les opportunités pour l'Afrique de mettre pleinement en œuvre des carburants plus propres comme première étape à suivre par l'adoption de normes de véhicules plus propres. La réunion a été organisée conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en tant que secrétariat du PCFV, et le gouvernement néerlandais, membre fondateur du PCFV.

Vingt-quatre (24) pays africains : Bénin, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Ghana, Kenya, Madagascar,

Malawi, Mozambique, Namibie, Nigeria, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Gambie, Togo, Ouganda et Zimbabwe, ont participé à la réunion.

Étaient également présents :

- les organismes économiques régionaux, à savoir la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et l'Union Européenne (UE) ;
- des représentants des Pays-Bas, de la Belgique, du Portugal et de la Suède ;
- l'industrie pétrolière et automobile représentée par Ipieca, Petroleum Institute of East Africa (PIEA), Afton Chemicals, BP, African Refiners & Distributors Association (ARDA), South African Petroleum Industry Association (SAPIA), Shell, TotalEnergies et l'African Association of Automotive Manufacturers (AAAM)
- et des organisations non gouvernementales représentées par le Centre for Environment and Development for the Arab Region & Europe (CEDARE), Sustainable Transport Africa (STA) et l'Environmental Compliance Institute (ECI).

Voici les recommandations de la réunion de haut niveau des ministres africains du pétrole sur les carburants plus propres

- 1) Les pays importateurs de pétrole sont instamment invités à :
 - a. adhérer aux normes de qualité de l'essence et du carburant diesel convenues au niveau régional ;
 - b. préparer et adopter des normes nationales pour l'essence et le carburant diesel à faible teneur en soufre en l'absence de normes sous-régionales ;
 - c. viser le 1er juillet 2023 pour la mise en œuvre nationale de la norme de 50 ppm pour l'essence et le carburant diesel.
- 2) *Les pays de raffinage du pétrole* disposant de raffineries existantes bénéficient de dérogations pour moderniser leurs installations et se conformer aux normes de 50 ppm pour l'essence et le diesel.
- 3) Les pays africains qui *importent et raffinent* du carburant sont invités à importer des carburants à 50 ppm ou moins d'ici le 1er juillet 2023, au fur et à mesure que les raffineries seront modernisées conformément aux dates cibles convenues au niveau sous-régional.
- 4) *Les communautés économiques sous-régionales* sont invitées à mettre en œuvre et à développer des normes sous-régionales - la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) à mettre en œuvre les normes sous-régionales existantes harmonisées pour les carburants à faible teneur en soufre, et l'Union du Maghreb Arabe (UMA), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) à développer des normes sous-régionales harmonisées pour les carburants à faible teneur en soufre.
- 5) *Les organismes régionaux*, en particulier la Commission de l'Union Africaine (CUA) et la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), en collaboration avec les communautés économiques sous-régionales, pour faciliter une transition continentale vers des carburants plus propres - 50 ppm ou moins pour l'essence et le diesel.

- 6) *Les pays exportant du pétrole vers l'Afrique* sont invités à exporter des carburants plus propres contenant au maximum 50 ppm de soufre - avec une date cible fixée au 1er juillet 2023.
- 7) *Les compagnies pétrolières* sont invitées à soutenir le passage à des carburants plus propres, conformément aux objectifs convenus par le PCFV, en fournissant uniquement des carburants plus propres et à faible teneur en soufre.
- 8) *Les constructeurs automobiles* sont invités à soutenir le passage à des véhicules plus propres, conformément aux objectifs fixés par le PCFV, en fournissant uniquement des véhicules EURO 4/IV ou de meilleure qualité.
- 9) Les pays africains sont invités à mettre en œuvre un minimum *de normes d'émission EURO 4/IV pour les véhicules* afin de réduire les émissions des véhicules et d'améliorer la qualité de l'air.
- 10) Les pays exportateurs de véhicules d'occasion et les pays africains importateurs sont invités à adopter des réglementations qui garantiront que seuls des *véhicules d'occasion de qualité* sont importés en Afrique. Les pays africains sont invités à coopérer avec les pays et régions exportateurs de véhicules d'occasion, en particulier l'UE, lors de la mise à jour de leur réglementation sur les véhicules en fin de vie.
- 11) Les *organisations non gouvernementales* et les médias ont un rôle à jouer en fournissant des informations et en menant des actions de sensibilisation du public aux avantages des carburants plus propres.
- 12) Il convient d'apporter un soutien, notamment financier, à la modernisation des raffineries africaines pour leur permettre de produire des carburants plus propres.
- 13) Les pays africains sont invités à *vérifier régulièrement la qualité du carburant* dans leur pays et à publier les résultats.
- 14) Il est nécessaire de soutenir le renforcement des capacités pour le passage à des carburants et des véhicules plus propres en Afrique, notamment dans les domaines de l'essai des carburants, du transfert de technologie et de la modernisation des raffineries.
- 15) Les pays africains sont également invités à préparer et à mettre en œuvre des solutions de transport durable qui incluent des modes de transport actifs et publics et l'électrification de la mobilité.
- 16) Le PNUE, en tant que Secrétariat du PCFV, soumettra les recommandations de cette réunion à tous les participants invités et aux autres organisations concernées, et publiera ces recommandations sur le site Internet du PNUE/ PCFV.

Retrouvez l'ordre du jour de la réunion, la liste des participants, les documents de l'atelier ici :

<https://www.unep.org/events/conference/high-level-african-petroleum-ministers-meeting-cleaner-fuels>